

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 JUIN 2022 à 18h30**

Sur convocation en date du 05.04.2022

Président de séance : Mme MERCHIER Brigitte

Secrétaire de séance : Mme Valérie POUPE GEORGE

Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Mme Pascale DOUILLET procuration à Mme Brigitte MERCHIER

Mme Sylvie GHEYSSENS procuration à Mme Christelle ROCHET

M. Bruno DOLLE procuration à M. Daniel NOURRY

M. Yannick VERLINE procuration à Mme Valérie GEORGE POUPE

Mme Gaëlle PROUVOST, M. Philippe HARFAUX, absents excusés

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 8 avril 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION – Commune – Exercice 2021

Sous la présidence de Mme Brigitte MERCHIER, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents APPROUVE le compte de gestion 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF - Commune – Exercice 2021

Mme la Présidente donne lecture du compte administratif 2021. Après délibération et à l'unanimité des membres présents, sous la présidence de Mr Jean-Marie MAUFROY, le Conseil Municipal VOTE le compte administratif arrêté aux sommes suivantes :

Fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
RESULTATS REPORTES		185 260.00 €
PART AFFECTEE A L'INVEST	85 260.00 €	
OPERATIONS DE L'EXERCICE	1 186 925.55 €	1 231 260.84 €
TOTAUX	1 272 185.55 €	1 416 520.84 €
RESULTAT DE CLOTURE		144 335.29 €

Investissement

	DEPENSES	RECETTES
RESULTATS REPORTES		65 864.30 €
OPERATIONS DE L'EXERCICE	757 238.85 €	765 714.14 €
TOTAUX	757 238.85 €	831 578.44 €
RESULTAT DE CLOTURE		74 339.59 €

Restes à réaliser :

- Dépenses : 287 250.00 €

- Recettes : 396 253.96 €

Excédent total de financement : 183 345.55 €

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE d'AFFECTER le résultat du budget comme suit : 144 335.29 € à la section fonctionnement.

COMPTE DE GESTION – Service ALSH – Exercice 2021

Sous la présidence de Mme Brigitte MERCHIER, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le compte de gestion du service ALSH.

COMPTE ADMINISTRATIF - Service ALSH – Exercice 2021

Mme la Présidente donne lecture du compte administratif 2021. Après délibération et à l'unanimité des membres présents, sous la présidence de Mr Jean-Marie MAUFROY, le Conseil Municipal **VOTE** le compte administratif service ALSH arrêté aux sommes suivantes :

Fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
RESULTATS REPORTES		8 219.57 €
OPERATIONS DE L'EXERCICE	81 461.23 €	88 741.86 €
TOTAUX	81 461.23 €	96 961.43 €
RESULTAT DE CLOTURE		15 500.20 €

Résultat de clôture : 15 500.20 €

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE de REPORTER l'excédent de fonctionnement au fonctionnement.

PROJET USINE DE METHANISATION

Mme le Maire rappelle les différentes étapes du projet de construction de l'usine de méthanisation sur la Commune d'Ecques.

- En séance du 2 mars, le Conseil Municipal a émis à l'unanimité un avis défavorable au projet (courrier à joindre à la demande du permis de construire justifiant le refus).
- Rencontre avec le porteur de projet en Sous-Préfecture, vu l'imprécision des conditions d'accès à l'unité (entrée-sortie).
- Réponse du porteur de projet Mr Dehurtevent laissant planer un doute sur le passage des véhicules sur la rue de Clarques.
- Contrairement à l'argument d'injection du gaz via la canalisation le long de la D77, nous découvrons que GRDF n'a d'autre choix que de traverser la commune d'Ecques en son centre (détérioration des voiries).
- Enedis par le biais des services d'urbanisme nous informe qu'une contribution financière de 20 000 € HT sera demandée à la Commune d'Ecques pour la puissance de raccordement. Nous n'en avons ni l'intention, ni les moyens.

Devant ces arguments, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents émet un avis défavorable par un vote CONTRE à l'unanimité :

- * Problème de circulation des poids lourds dans le village, aux abords de la Maison de Retraite (80 lits) et des écoles maternelles et primaires (220 enfants)
- * le bilan carbone est à discuter
- * pas de chemins d'accès réellement indiqués
- * pas de données techniques, pas de connaissances du process
- * pas d'agriculteurs de la commune
- * limite pour ne pas avoir d'enquête publique
- * pas de concertation avec la population d'Ecques
- * pas de création d'emplois

FERMETURE DU PONT DE LA RUE DES PRES

Suite à un contrôle

QUESTIONS DIVERSES

Avenant n° 1 – ART ARCHITECTE

Madame le Maire indique à l'assemblée que, la part affectée aux travaux de l'enveloppe financière prévisionnelle fixée à 207 985 € HT en avril 2021 était portée à 342 451 € HT en décembre 2021 pour cause :

- Nécessité de fondations spéciales et travaux de gros œuvre attenants suite à la réalisation de l'étude de sol
- Réalisation de travaux de VRD, d'électricité et divers non prévus initialement
- Augmentation des prix (incidence COVID)

Après avoir oui l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'accepter l'avenant n°1 de ART ARCHITECTE, concernant la modification du forfait provisoire de rémunération comme suit :

Montant du marché des travaux signés (hors électricité)	305 165.65 € HT
Taux de rémunération	9%
Nouveau forfait provisoire de rémunération	27 464.91 €

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Madame le Maire explique que le 8 avril, la délibération n° 2022-19 a été prise pour la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet. Il s'avère que suite aux entretiens, il convient d'abroger cette délibération et de la remplacer en créant un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Après avoir oui l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'abroger la délibération n° 2022-19 et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2022

Tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de mettre à jour le tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2022.

Dotation DETR 2022 - Construction d'une salle de classe

Après avoir oui l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'accepter la subvention de 20 % de DETR 2022 pour les travaux de la construction de la salle de classe.

Audomarose

Madame le Maire donne lecture de l'association Audomarose.

Grippe aviaire

Lecture du courrier reçu ce jour de la Préfecture concernant la procédure à suivre en cas de mortalité d'oiseaux de la faune sauvage.

Incivilités

Madame le Maire évoque les nombreuses incivilités causées par des enfants sans surveillance.

Exposition

Madame le Maire indique que le Musée Sandelin expose à la Médiathèque du 1^{er} juin au 2 juillet

Programme de la Ducasse

Samedi : concours de pétanque

Dimanche : brocante – exposition des brod'rieuses – concert

Fêtes des écoles : le 18 juin

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Les Membres,

Le Maire,